

Parc national de la Vanoise

Orientation 3.10.1 Réduire l’empreinte écologique du territoire

Contexte

L'empreinte écologique est un indicateur de l'impact des activités humaines vis-à-vis des ressources disponibles, qu'elles soient renouvelables ou non. La mesure de son évolution permet à une personne, une famille, une entreprise ou un territoire, d'évaluer la performance de son action au regard de l'objectif de ménagement des ressources de la planète, par sa maîtrise des déplacements, la réduction de ses besoins d'énergies fossiles, son recours aux énergies renouvelables, sa réduction de l'utilisation de consommables, etc.

Huit stations de Vanoise se sont déjà livrées à l'exercice de mesure de leur bilan carbone. La mesure de l'empreinte écologique est un exercice de même nature, plus globalisant. Pour être lui-même exemplaire, l'établissement public du parc national de la Vanoise a réalisé le sien et s'est fixé des objectifs de réduction dans la durée.

Enjeux

Cette orientation répond au nouvel enjeu identifié Mieux intégrer le parc national et son établissement dans le territoire.

Lignes directrices de l'orientation

- Poursuivre les efforts entrepris par l'établissement public du parc national en faveur de la réduction de son empreinte écologique et mettre son expérience au service des acteurs du territoire qui souhaitent mesurer leur empreinte écologique, suivre son évolution et définir des mesures pour la réduire.
- Intégrer la problématique du climat aux différentes politiques du territoire.
- Engager à l'échelle de l'aire d'adhésion une coordination des actions volontaires des collectivités de lutte contre le dérèglement climatique et d'adaptation à ses effets inéluctables sur le territoire.
- Encourager le développement des installations solaires sur le bâti existant, en veillant à son intégration paysagère.

Mesures traduisant concrètement l'orientation

Mesures contractuelles (liste non exhaustive)	Rôle de l'établissement public du parc national	Rôle des communes adhérentes	Principaux autres partenaires
3.10.1.a - Poursuivre la démarche écoexemplaire	Portage, porter à connaissance		ADEME, Région, conseil

Parc national de la Vanoise

de l'établissement et porter à la connaissance du territoire les résultats obtenus	des résultats		général, intercommunalités, associations environnementales
3.10.1.b - Adapter la méthode à l'échelle de l'aire d'adhésion et engager des mesures et programmes de réduction	Sensibilisation des acteurs du territoire, accompagnement des initiatives	Mise en place de démarches éco-exemplaires	Stations de montagne
3.10.1.c - Privilégier la maîtrise de la demande d'énergie. Appliquer aux bâtiments publics la démarche <i>négawatt</i>	Sensibilisation des opérateurs publics, gestion des bâtiments en propriété	Prise en compte dans la gestion des bâtiments communaux	Opérateurs privés
3.10.1.d - S'associer à l'élaboration du programme d'action de mise en oeuvre du PCET porté par les vallées	Initiative, portage, animation	Participation, mise en oeuvre des actions relevant des compétences communales	ADEME, Région, conseil général, intercommunalités, APTIV, SPM, associations environnementales
3.10.1.e - Soutenir le développement des énergies renouvelables et isolation des habitations chez les habitants			
3.10.1.f - Développer les transports en commun tant l'été que l'hiver, par un accompagnement technique et financier, et la promotion des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle	Animation, recherche d'expérience, conseil, promotion des initiatives et de l'offre du territoire	Développement de l'offre locale (navettes-bus et parkings)	Région, Conseil général, intercommunalités, APTIV, SPM
Autres mesures contribuant à l'objectif			
Mesures 2.3.2.b / 3.2.2.c / 3.4.3.b / 3.4.3.d			

Référence ID de l'article : #4344

Auteur : Salamatou SEYDOU

Dernière mise à jour : 2016-07-26 12:44